

Réglementé*

Moyens de lutte (Suite)

Le **risque de confusion** des symptômes de la maladie avec d'autres facteurs (sécheresse, autre maladie,...) est fort. Ceci rend complexe le diagnostic et la détection de la bactérie.

Aussi, seul un prélèvement réalisé par un **organisme officiel** et analysé par un **laboratoire officiel** agréé par l'Etat permet de confirmer la contamination d'un végétal par la bactérie.

L'observation de symptômes douteux est à signaler rapidement à la DRAAF/SRAL ou à la FREDON Occitanie.

Vos contacts

Pour signaler des symptômes ou pour toute information contactez-nous :

Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit: photographie FREDONLR - Elaboré en Janvier 2017

 <p>SRAL Occitanie: 04 67 10 19 50</p>	 <p>FREDON Occitanie : 04 67 75 64 48</p>
<p>DRAAF / SRAL OCCITANIE 697 avenue Etienne Méhul, CS90077 34078 Montpellier Cedex http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/</p>	<p>FREDON Occitanie Les garrigues - 8 rue des cigales 34990 Juvignac fredon@fredonoccitanie.com www.fredonoccitanie.com</p>



La FREDON Occitanie et ses FDGDON, qui sommes-nous ?

FREDON Occitanie: Fédération Régionale de lutte contre les Organismes Nuisibles en Occitanie

La FREDON est chargée du volet santé des végétaux dans le cadre de la réforme du sanitaire en France (Arrêté du 31 mars 2014). C'est un Organisme à Vocation Sanitaire exerçant des missions de service public dans les plans de surveillance des organismes réglementés et émergents définis dans l'Arrêté du 29 janvier 2015 et du 31 juillet 2000. Elle assure ces missions avec les FDGDON qui sont sections d'OVS.

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa est une bactérie qui s'attaque à une très large gamme d'hôtes engendrant des dessèchements voire la mort du végétal.

Bactérie : genre *Xylella*
(plusieurs pathovars)

Plante hôte : Sup. à 350 espèces
selon les pathovars

Vecteur : insectes piqueurs du
xylème, multiplication



Cercope

(Source: INPN MNHN)



Polygala myrtifolia

(Photo: FREDON Corse)



Olivier

Source: www.Eppo.org

Répartition
Absente en Occitanie

Population
Nulle en Occitanie

Nuisibilité
Forte

Lutte
Obligatoire

* Organisme dont la lutte est obligatoire, définie par un arrêté national en tout lieu et en tout temps



Symptômes



Symptômes peu caractéristiques

- 1 Brûlures foliaires, dessèchement des rameaux, mort de la plante dans les cas les plus graves (laurier-rose, olivier, amandier, chêne, orme...).
- 2 Chloroses foliaires (oranger).
- 3 Défauts de lignification (aoûtement) et persistance des pétioles après la chute des feuilles (vigne).
- 4 Port tombant et réduction des entre-nœuds (pêcher).
- 5 Jaunissements et rougissements des feuilles.

Présentation

Xylella fastidiosa est une **bactérie** du xylème de la famille des Xanthomonadaceae qui s'attaque à une **très large gamme d'hôtes**.

La dispersion de la bactérie peut s'opérer par des insectes piqueurs suceurs de sève brute polyphages, par les outils de taille non désinfectés, par multiplication ou par commercialisation de plants contaminés. Le phénomène d'autogreffe du système racinaire («pont racinaire») peut également permettre la transmission de la bactérie de plante à plante.

Il existe plusieurs sous espèces, chacune ayant une gamme d'hôtes différents.

A ce jour 6 sous-espèces de *Xylella fastidiosa* ont été identifiées : *multiplex*, *pauca*, *fastidiosa*, *morus*, *sandyi* et *tashke*.

La liste des végétaux hôtes sur le territoire européen est en ligne sur le site de la Commission Européenne, et mise à jour régulièrement : http://ec.europa.eu/food/plant/plant_health_biosecurity/legislation/emergency_measures/xylella-fastidiosa/susceptible_en

En 2013, un premier foyer de *Xylella fastidiosa*, sous espèce **pauca**, a été identifié en **Italie**, dans les Pouilles dans la région de Lecce, sur oliviers.

En France, les premiers foyers ont été détectés en 2016 avec la **sous espèce multiplex** en **Corse**, puis **multiplex** et **pauca** en région PACA.

La région Occitanie est en 2019 indemne de toutes détections.

Moyens de lutte



Actuellement, le seul moyen de lutte est la destruction de la plante

Prophylaxie

La lutte est difficile et la principale méthode reste la prophylaxie :

- la désinfection des outils de taille
- l'utilisation de plants sains
- les traitements insecticides dans les zones infectées.

La détection de *Xylella fastidiosa* entraîne la mise en place de **mesures de lutte obligatoires** :

- sur une zone « **infectée** » de **100 m** autour du végétal contaminé, il y a désinsectisation de tous les végétaux et arrachage des végétaux hôtes de la sous espèce présente.

- sur une zone « **tampon** » de **10 Km** autour de la zone infectée, les mouvements des végétaux, sont libres au sein de cette zone tampon et soumis à réglementation en dehors de cette zone.